



*Après l'Education Nationale le 28 octobre, les Poliméri le 30, l'Energie le 14 octobre, la Santé le 19, les Cheminots le 8 novembre, avec les Impôts, La Poste, France Telecom...  
**dans l'action le 14 novembre,***

*renforçons le mouvement pour préparer la mobilisation autour de la conférence nationale sur l'emploi et les revenus, faire ouvrir le chantier de la protection sociale et continuer la lutte contre la privatisation de GDF et de l'ensemble de nos services publics.*

---

## **Manifestons à 10h30, place André Malraux à Grenoble avec arrêts de travail, grève.**

---

**Erosion continue du pouvoir d'achat, casse des services publics : on ne peut plus laisser faire cela dans notre riche pays !**

L'annonce gouvernementale d'une conférence sur l'emploi le 30 novembre et la journée d'action qui se profile ce même jour dans la Fonction Publique sur les salaires nécessitent de placer ces échéances sous la pression d'un mouvement social d'ampleur

Le vote des parlementaires actant la privatisation de GDF ne signifie pas pour autant que les dèes sont jetés. Rappelons nous ce qu'il est advenu du CPE ...

L'augmentation de la prime pour l'emploi, la prime transport, l'allocation logement pour les étudiants peuvent mettre un peu de beurre dans les épinards de certains qui en ont bien besoin, mais cela n'est pas à la hauteur des attentes de l'ensemble des salariés.

D'un autre côté, tout se qui était construit sur des bases solidaires et permettait aux plus démunis d'avoir accès aux services les plus élémentaires est en train d'être privatisé, passant dans un monde où l'argent prend la place de la réponse aux besoins.

Pourtant l'argent existe et il profite de plus en plus à ceux qui n'en ont pas besoin.

La très sérieuse Cour des comptes le dit elle-même : les exonérations des cotisations sociales des employeurs (jusqu'à 1,6 % du Smic) qui se sont élevés à 23 milliards d'euros en 2005 n'ont pas l'influence significative sur la création d'emploi, notamment qualifiés.

Elles sont incontrôlées et vont à des entreprises qui, pour la plupart, n'ont pas besoin d'être aidées. Avec ces 23 milliards, on pourrait financer plus de 4 millions d'emplois salariés au Smic, alors qu'ils n'ont permis d'en créer au mieux 300 à 400 000 emplois !

Sans compter que l'Etat ne rembourse pas ces exonérations à la Sécu, ce qui contribue à creuser le fameux déficit dont on ne peut rendre les assurés responsables au moment où ils sont financièrement de plus en plus sollicités mais pour être soignés ... de plus en plus mal !

### **Une politique de bas salaires n'enraye pas le chômage !**

En cette rentrée sociale, M. De Villepin doit revoir sa copie ! Ses propositions vont coûter cher au budget de l'Etat si l'on ajoute la petite dernière : les entreprises de moins de vingt salariés seront exonérées de toutes cotisations jusqu'au Smic !

Pendant ce temps-là, le Smic a augmenté de 1,36 euro par mois, la valeur du point d'indice dans la Fonction publique n'aura progressé que de 1,5 % en 2006 - sans compter les arriérés depuis 2000 - , le pouvoir d'achat moyen (donc pas pour tout le monde) de 21 euros en un an.

Mais les patrons du CAC 40 gagnent 4 000 fois le Smic ! Alors qu'on nous fait de l'intox sur la reprise, l'embellie, la réalité c'est que les Français ont pris sur leurs économies : plus de 56 % sont sur endettés !

*La France compte 16,8 % de smicards :*

- 56 % des salariés gagnent moins de 1 500 euros,*
- 40 % des salariés du commerce ont une paie à trois chiffres,*
- 12,4 % vivent en dessous du seuil de pauvreté dont 100 000 étudiants.*

## **Un constat désastreux : l'économie victime de la politique de régression sociale Medef/gouvernement.**

Le développement de la précarité, du chômage, du sous-emploi freine la consommation des ménages qui représente pourtant 2/3 des débouchés de l'activité économique :

- près de 4 millions de salariés sont en temps partiel (soit 17 % de la population active) ;
- 2 millions 500 000 sont en Cdd et en intérim ;
- la précarité du travail et les bas salaires gangrènent le pays et généralisent une insécurité sociale ;
- le chômage touche près de 4 millions de personnes ;

- un salarié sur deux perçoit une rémunération de moins de 1 000 euros par mois (soit moins d'une fois et demie le Smic) ;
- s'ajoutent à cela, ceux qui disposent d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté : environ 650 euros par mois.

Le partage de la valeur ajoutée au détriment des salaires, mis en œuvre depuis vingt ans, affecte durablement les capacités de croissance du pays. Le même problème se retrouve dans la plupart des pays européens.

## **Le salaire : partie intégrante du statut du travail salarié proposé par la Cgt**

Il conjugue un socle élevé de garanties inter-professionnelles et des droits individuels attachés à la personne du salarié.

1. Le droit à l'emploi stable et à temps plein, pour respecter le droit constitutionnel à l'emploi.

La Cgt propose que le contrat à durée indéterminée (Cdi) et les statuts particuliers redeviennent la norme avec des garanties renforcées.

2. Les droits du salarié dépendent d'abord de son contrat de travail. Il les perd au moment de la rupture de celui-ci. Or, cinq millions de personnes chaque année changent de situation sur le marché du travail et 25 % des salariés en poste ont moins de deux ans d'ancienneté dans leur entreprise. La Cgt propose que les droits des salariés soient attachés à la personne du salarié, qu'ils soient transférables et opposables à tout employeur. Ainsi chaque salarié serait assuré de la progression de ses droits (salaire,

qualifications, ancienneté, et...) au cours de sa carrière.

3. Les droits des salariés sont différents selon le type d'entreprise, sa taille, et la convention collective qui s'y applique. La Cgt propose que les droits individuels attachés à la personne du salarié soient garantis au plan interprofessionnel afin que chacun puisse en bénéficier, en toute égalité, quelle que soit l'entreprise ou la branche d'activité concernée.

4. La suppression de l'emploi se traduit le plus souvent par la rupture du contrat de travail. La Cgt propose que celui-ci soit maintenu dans tous les cas de figure, jusqu'à l'obtention d'un nouvel emploi avec un niveau de salaire équivalent au précédent. Les entreprises de la branche professionnelle ou du bassin d'emploi sont mises à contribution, au titre de leur responsabilité sociale pour assurer ce droit.

***C'est possible si nous nous en mêlons !***

**C'est dès maintenant et ensemble,  
du public et du privé,  
mardi 14 novembre, 10h30  
place André Malraux à Grenoble**